

FÉDÉRATION TARN



Fédération des Œuvres Laïques du Tarn

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTAL DU TARN, MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901
Siège social : Maison de l'Économie
1 avenue du Général Hoche
81000 ALBI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Fédération des Œuvres Laïques du Tarn

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FEDERATION DEPARTEMENTAL DU TARN, MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : Maison de l'Économie
1 avenue du Général Hoche
81000 ALBI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Fédération des Œuvres Laïques du Tarn** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 20 mai 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2020			31.12.2019	PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	8 546	3 569	4 977	6 979	Fonds propres (avant affectation)	646 234	65 715
Terrains	89 662		89 662	89 662	Résultat de l'exercice	55 392	580 519
Constructions	2 097 907	1 419 754	678 153	697 774	Subventions d'investissement	77 523	73 054
Matériels d'activités	164 234	150 688	13 546	17 473	Total	779 149	719 288
Autres immobilisations corporelles	198 060	157 056	41 004	36 411	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	5 500	
Autres prêts et titres immobilisés	4 712		4 712	4 712	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	12 875		12 875	10 975	Provisions pour charges	122 978	117 526
Total	2 575 995	1 731 067	844 928	863 986	Total	128 478	117 526
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	387		387	1 146	Emprunts et dettes assimilées	186 565	206 459
Usagers - clients	154 872	3 980	150 892	289 188	Fournisseurs	64 230	97 825
Autres créances	90 111		90 111	15 816	Dettes fiscales et sociales	113 540	104 902
Trésorerie	344 681		344 681	203 482	Autres dettes	136 792	123 587
Charges constatées d'avance	14 844		14 844	39 197	Produits constatés d'avance	37 089	43 228
Total	604 895	3 980	600 915	548 830	Total	538 216	576 002
Total	3 180 890	1 735 048	1 445 843	1 412 816	Total	1 445 843	1 412 816

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	49 505	6 764
Ventes de marchandises	3 047	2 856
Prestations de service	469 173	995 697
Subventions d'exploitation	191 904	157 494
Dons et Mécénat		
Contributions financières	243 156	242 835
Autres produits	17 052	23 918
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat	15 726	14 115
Total	989 564	1 443 678
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 596	2 410
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	349 257	764 070
Aides financières	12 353	11 477
Impôts et taxes	26 914	38 205
Salaires	334 755	417 832
Charges sociales	72 318	154 403
Autres charges	44 092	45 484
Dotations aux amortissements	73 841	59 907
Dotations aux dépréciations et provisions	9 433	7 518
Reports en fonds dédiés	5 500	
Total	931 060	1 501 305
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	58 505	-57 627
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	459	363
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	459	363
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	3 558	4 143
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	3 558	4 143
RESULTAT FINANCIER (II)	-3 099	-3 780
RESULTAT COURANT (I + II)	55 406	-61 407
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	835	2 764
sur opérations en capital		800 000
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	835	802 764
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	850	4 842
sur opération en capital		155 996
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	850	160 838
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-14	641 926
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	55 392	580 519
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	4 200	13 100
Bénévolat	36 087	65 803
Total	40 287	78 903
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	4 200	13 100
Personnel bénévole	36 087	65 803
Total	40 287	78 903

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un excédent de 55 391.81 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : la fédération a pour but, au service de l'idéal laïc, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice a eu les impacts suivants sur notre activité :

- Baisse des produits d'exploitation de plus de 50% par rapport à l'exercice 2019, notamment forte baisse de l'activité culturelle et vacances/séjours scolaires
- Recours au chômage partiel à partir du 16 mars 2020 puis à partir du 9 novembre 2020 pour une partie du personnel
- Subventions exceptionnelles de l'État pour la perte du chiffre d'affaires : 26 500 €
- Fonds de soutien associatif du Département : 25 500 €
- Exonération de charges et aides au paiement de l'URSSAF : 50 787 €

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Frais de recherche	940,00			940,00
Logiciels informatiques	7 605,72			7 605,72
Terrains	89 661,89			89 661,89
Constructions et agencements	2 062 598,65	35 308,27		2 097 906,92
Matériel d'activités	161 763,77	2 470,28		164 234,05
Matériel de transport	52 162,71			52 162,71
Matériel informatique	28 787,46			28 787,46
Mobilier de bureau	102 005,06	15 104,33		117 109,39
Total	2 505 525,26	52 882,88		2 558 408,14

b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Frais de recherche	33%	940,00			940,00
Logiciels informatiques	33%	627,00	2 001,91		2 628,91
Constructions et agencements	5%	1 364 824,29	54 929,72		1 419 754,01
Matériel d'activités	33% à 20%	144 290,80	6 397,49		150 688,29
Matériel de transport	25%	28 794,10	5 354,15		34 148,25
Matériel informatique	33%	19 718,59	3 753,03		23 471,62
Mobilier de bureau	20%	98 031,59	1 404,57		99 436,16
Total		1 657 226,37	73 840,87		1 731 067,24

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts sociales CASDEN	4 607,00		4 607,00
Parts sociales BPO	105,00		105,00
Caution cartes carburant	900,00		900,00
Cautions Salle	7 620,00	7 620,00	
Fonds garantie CASDEN	5 414,70		5 414,70

3. Stocks

Stock denrées alimentaires

386.91

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	150 892,08		150 892,08
Usagers douteux	3 980.29	3 980.29	
Usagers non encore facturés			
Total	154 872,37	3 980.29	150 892,08

5. Autres créances

Acomptes fournisseurs versés	20 131.71
Transit APAC	5 776.33
IJ prévoyance + CPAM à recevoir	3 680.87
Rbt formation UNIFORMATION	150.00
Dégrèvement impôt	3 709.00
DEPARTEMENT – Subvention numérique Séniors 2020	1 530.00
DEPARTEMENT – Subvention travaux rénovation LASCROUX 2020	12 695.00
DEPARTEMENT – Subvention emploi Avenir culturel	1 000.00
DEPARTEMENT – Fond de soutien COVID 2020	17 500.00
ETAT – Fond de solidarité 11/2020	10 000.00
ETAT – Fond de solidarité 12/2020	10 000.00
ASP – Activité partielle 12/2020	3 938.13
	90 111.04

6. Trésorerie

BP Occitane C/C	16 282.31
BP Occitane CSL	250 169.16
BP Occitane Livret A	76 127.90
BP Occitane Lascroux C/C	640.99
Banque Postale	1 342.79
Caisse	118.31
	344 681.46

7. Charges constatées d'avance

CIEL Maintenance – 1/01 – 21/10/2021	2267.00
DHIMYOTIS 2021+2022 (certificat électronique)	73.50
APAC – assurances 2021	7365.11
MAIL JET – 1er trimestre 2021	25.80
CONFEDERAL – colonie été 2021+Cartes 2020/2021	4094.00
LA DEPECHE - abonnement	83.29
ATTER – cotisation 2021	255.00
OVH - 2021	71.75
SIEMENS 1er trimestre 2021	608.24
	14 843.69

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net Début	Reprises	Net fin
Département du Tarn 2007	21 348,00	6,67	3 040,11	1 423,20	1 616,91
Conseil Régional 2007	22 500,00	6,67	3 204,17	1 500,00	1 704,17
Conseil Régional 2008	48 300,00	6,67	14 391,66	3 220,00	11 171,66
Département du Tarn 2008	21 348,00	6,67	3 303,00	1 423,20	1 879,80
Conseil Régional 2009	5 500,00	6,67	188,06	188,06	
Département du Tarn 2013 - Station épuration	21 348,00	6,67	11 678,15	1 423,20	10 254,95
Agence Eau 2013 - Station épuration	19 443,00	6,67	10 636,04	1 296,20	9 339,84
Medde 2013 - Station épuration	7 000,00	6,67	3 829,24	466,67	3 362,57
Département du Tarn 2015	6 242,00	14,29	2 194,63	891,71	1 302,92
Département du Tarn 2015	9 544,00	6,67	6 763,85	636,27	6 127,58
CAF 2015	2 484,00	14,29	873,33	354,86	518,47
CAF 2015	3 798,00	6,67	2 692,66	253,20	2 439,46
Etat/Europe - Restauration en milieu naturel 2017	8 928,00	6,67	7 162,24	595,20	6 567,04
Département du Tarn 2017 Rénovation sanitaires 2017	3 711,00	6,67	3 096,62	247,40	2 849,22
Région Occitanie - Mat.informatique+téléphonie 2020	3 000,00	33,33	3 000,00	891,67	2 108,33
Région Occitanie - minibus 9 places 2020	4 500,00	20,00	4 500,00	802,50	3 697,50
Département du Tarn - Rénov.chalets+pédiluv Lascrx 2020	12 695,00	6,67	12 695,00	112,84	12 582,16
Total	221 689,00		93 248,76	15 726,18	77 522,58

3. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
LIGUE OPM -ICAPS		2 000,00		2 000,00
DDCSPP -FIPD CPS		1 500,00		1 500,00
DRJSCS - CPS		2 000,00		2 000,00
Total		5 500,00		5 500,00

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	117 525,70	5 452,75		122 978,45
Provisions pour charges	117 525,70	5 452,75		122 978,45
clients douteux		3 980,29		3 980,29
Dépréciations		3 980,29		3 980,29
Total	117 525,70	9 433,04		126 958,74

Dotations / reprises d'exploitation 9 433,04
Dotations / reprises financières
Dotations / reprises exceptionnelles
Total 9 433,04

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Rembours	Fin	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
BPO 125K€ (16.06.07) 180 mois	25 946,90	4 732,64	21 214,26	10 298,74	10 915,52	
BPO 100K€ (28.09.08) 180 mois	30 049,66	3 523,36	26 526,30	7 992,23	18 534,07	
BPO 25K€ (29.03.13) 84 mois	996,04	996,04				
BPO 25K€ (29.03.13) 84 mois	996,04	996,04				
CAF 4333€ (12.04.2016) 5 ans	866,60	866,60				
CASDENS 140K€ (25.01.17) 240 r	122 773,92	6 265,54	116 508,38	6 366,53	33 405,33	76 736,52
BPO 11500€ (22.12.18) 60 mois	9 056,85	1 094,08	7 962,77	2 289,80	5 672,97	
BPO 15000€ (29.10.19) 60 mois	14 509,60	1 419,99	13 089,61	2 967,60	10 122,01	
Cautionnements reçus	1 263,60		1 263,60	1 263,60		
Total	206 459,21	19 894,29	186 564,92	31 178,50	78 649,90	76 736,52

6. Fournisseurs

Fournisseurs	51 151.25
Fournisseurs débiteurs	-1 805.45
Factures non parvenues	<u>14 884.25</u>
	64 230.05

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	45 013.59
Charges sur Congés payés	22 342.49
Urssaf	14 756.78
Retraite des fonctionnaires	224.48
Harmonie Mutuelle	322.20
Retraite AG2R	8 667.00
Chorum Prévoyance	1 921.22
Uniformalion	5 133.00
Taxes sur salaires	4 368.00
TP Impôts sur bénéfices	1 425.00
DGFIP PAS	366.00
Provision taxe foncière 2020	<u>9 000.00</u>
	113 539.76

8. Autres dettes

Usagers acompte séjours vacances classes	70 766.86
Client avoir à établir	500.00
USEP licences/cotisations	14 196.26
UFOLEP licences /cotisations	37 069.67
UFOLEP APAC GAP	6 911.96
Note de frais	166.95
Indemnité service civique 12/2020	968.22
Lire c'est partir – livres 2020	2 596.00
Compte d'attente	<u>3 616.03</u>
	136 791.95

9. Produits constatés d'avance

Factures ventes 2020 (séjours 2021+formations service civique 2021)	5910.00
Affiliations LIGUE du 1/09 au 31/12/2020	9194.60
APAC TLA TGE du 1/09 au 31/12/2020	7314.70
Cartes LIGUE du 1/09 au 31/12/2020	<u>14 669.59</u>
	37 088.89

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
ETAT - subv.exceptionnelles COVID	26 500,00	
Département du Tarn - subv.exceptionnelles COVID	25 500,00	
Département du Tarn	95 000,00	95 000,00
Rectorat Atelier Relais	28 770,00	36 504,00
Aide emploi Etat	3 693,98	16 559,53
Autres subventions	11 240,00	7 800,00
Partenariat	1 000,00	1 300,00
Communes	200,00	330,00
TOTAL	191 903,98	157 493,53

2. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligue confédéral	172 703,33	177 695,64
Ligue régionale Occitanie	67 079,00	40 308,50
Comité départemental USEP 81	1 333,00	24 291,00
Lire et faire lire	2 040,00	540,00
Total	243 155,33	242 835,14

3. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Aides financières Autres	600,00	600,00
Aides financières UR Occitanie	753,42	876,75
Aide financière Ufolep 81	11 000,00	10 000,00
Total	12 353,42	11 476,75

4. Produits exceptionnels

Ecart s/ règlement	0.01
Produits s/ exercices antérieurs divers	<u>835.37</u>
	385.38

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercice antérieur divers	428.73
APAC – pertes s/ exercices antérieurs	<u>420.89</u>
	849.62

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	12	10.21	13	10.93
Détaché Education Nationale	0	0	1	1
Total	13	11.21	15	12.93

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	25	525	32	771

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieurs SHARP (558.22 x 6 trimestres) **3 349.32**

4. Autres engagements

Néant

5. Contributions volontaires en nature

Exercice clos				Exercice précédent		
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	Nombre	Montant (50 € /R)		Nombre	Montant (50 € /R)	
Prêt de salles par les communes pour spectacles	représentations culturelles	84	4 200	représentations culturelles	262	13 100

BENEVOLAT		Heures	Montant (23 € /h)		Heures	Montant (23 € /h)
BUREAUX	6 personnes x 3 x 3 h	54	1 242	8 personnes X 5 X 3 h	120	2 760
CA	12 personnes x 4 x 3 h	144	3 312	15 personnes x 6 x 3 h	270	6 210
Groupe travail COVID	6 personnes x 5 x 2 h	60	1 380			
COMMISSIONS	135 heures au total	135	3 105	171 heures au total	171	3 933
PRESIDENT	7 h x 36 semaines	252	5 796	7 h x 46 semaines	320	7 360
Lecteurs LFL	132 p x 0,5h x 14 sem	924	21 252	132 p x 0,5h x 30 sem	1 980	45 540
	Total :	1 569	36 087	Total :	2 861	65 803